

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION
(CGU)
SaaS SHOWLOG**

ARTICLE 1 - Objet	3
ARTICLE 2 - Documents contractuels	3
2.1. Engagements	3
2.2. Modification du Contrat par l'Éditeur	3
ARTICLE 3 – Offre SaaS SHOWLOG	4
3.1. Description	4
3.2. Choix de la volumétrie en base active et de l'archivage	4
3.3. Services complémentaires aux Offres (les « Services »)	4
ARTICLE 4 – Accès au portail SHOWLOG	5
ARTICLE 5 – Niveau de service l'Éditeur	5
5.1. Niveau de service	5
5.2. Pénalités	6
5.3. Atteinte à l'intégrité du service SHOWLOG	6
5.4. Modification des équipements d'infrastructure	7
ARTICLE 6 - Support technique	7
6.1. Assistance aux heures ouvrées	7
6.2. Assistance aux heures non ouvrées	7
ARTICLE 7 - Maintenance	8
7.1. Maintenance programmée	8
7.2. Maintenance corrective	8
ARTICLE 8 – Autres obligations et Responsabilité de l'Éditeur	9
8.1. Obligations de l'Éditeur	9
8.2. Responsabilité de l'Éditeur	9
ARTICLE 9 – Obligations, Garanties et Responsabilité du Client	11
9.1. Obligations du Client	11
9.2. Responsabilité du Client	11
ARTICLE 10 - Confidentialité	12
ARTICLE 11 - Prix	13
ARTICLE 12 - Durée	14
ARTICLE 13 - Résiliation	14

l'Éditeur
 SARL au capital de 5.000 euros
 Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
 Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
 TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

13.1. Résiliation pour inexécution	14
13.2. Cas de résiliation spécifiques	14
13.3. Effet de la résiliation	14
ARTICLE 14 - Sécurité et confidentialité	14
14.1. Sécurité et confidentialité des Données	14
14.2. Politique et mesures de sécurité	15
14.3. Sécurité logique	16
14.4. Sécurité physique	16
ARTICLE 15 - Données à caractère personnel	17
15.1. Informations relatives au traitement des données à caractère personnel	17
15.2. Garanties mises en œuvre par l'Éditeur	18
Conservation et destruction des Données	18
Devoir de coopération avec les autorités de protection des données compétentes	19
ARTICLE 16 - Localisation et transferts	19
ARTICLE 17 - Réversibilité	19
ARTICLE 18 - Divisibilité	20
ARTICLE 19 - Force majeure	20
ARTICLE 20 - Propriété Intellectuelle	20
ARTICLE 21 - Cession et Transmission du Contrat	21
ARTICLE 22 - Personnel de l'Éditeur	21
ARTICLE 22 - Loi applicable et juridictions compétentes	22
Annexe 1 - Catalogue de services	22
Annexe 2 - Identification des traitements	23
Annexe 2-1 Gestion de l'authentification au portail SHOWLOG	23
Annexe 2.2 Stockage et archivage des logs envoyées vers la plateforme SHOWLOG	24

ARTICLE 1 - Objet

Les présentes CGU ou Conditions Générales d'Utilisation encadrent juridiquement l'utilisation des services **SHOWLOG**, solution centralisée de gestion de logs (ci-après dénommée la « **Prestation** »).

Ces CGU constituent le contrat (ci-après dénommée le « **Contrat** ») entre la société 6HAT SARL, éditeur de la solution (ci-après dénommée « **l'Éditeur** »), et les utilisateurs de la solution (ci-après dénommée le « **Client** »).

L'acceptation explicite des présentes CGU par le formulaire <https://www.showlog.fr/validationCGU> est obligatoire avant de pouvoir accéder au portail SHOWLOG.

ARTICLE 2 - Documents contractuels

2.1. Engagements

Le Contrat constitue l'intégralité des engagements existant entre l'Éditeur et le Client. Il remplace et annule tout engagement oral ou écrit antérieur relatif à l'objet du Contrat.

Toute tolérance ou renonciation d'une des Parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus au Contrat, quelles que puissent en être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification du Contrat, ni être susceptible de créer un droit quelconque.

2.2. Modification du Contrat par l'Éditeur

l'Éditeur pourra modifier le Contrat à tout moment, sous réserve d'en informer préalablement le Client. Toute nouvelle version du Contrat entrera en vigueur, pour le Client, lors de toute nouvelle Prestation, modification de la Prestation ou renouvellement du service.

Si le Client n'accepte pas la nouvelle version du Contrat, il pourra ne pas renouveler le service, conformément à l'article 8.

l'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

ARTICLE 3 – Offre SaaS SHOWLOG

3.1. Description

La solution SaaS (Software as a Service) SHOWLOG proposée par l'Éditeur, est une solution centralisée de gestion de logs hébergée sur son propre cloud privé. A ce titre, l'Éditeur assure la gestion des éléments suivant :

- Infrastructure système / réseaux / stockage
- Ressources matériel (performances)
- OS (mise à jour régulière)
- Middleware (mise à jour régulière)
- La gestion du périmètre Applicatif (choix, installation, mise à jour, supervision, sauvegarde...)

Le Client est responsable de la donnée envoyée vers la solution.

3.2. Choix de la volumétrie en base active et de l'archivage

Au moment de la souscription au contrat, le Client choisit un espace de volumétrie mensuelle de logs à réserver sur la plateforme, ainsi que la durée de rétention en base active lui permettant un accès direct. Au-delà de la durée de rétention en base active, la durée d'archivage des logs est d'un an glissant.

Moyennant un coût d'intervention mesuré en UO (Cf. 3.3) le client pourra faire réintégrer en base active, une à plusieurs journées de logs archivées précédemment. A noter que la réintégration en base active consomme de la volumétrie de la même façon que le feraient les logs temps réels, le client doit donc en tenir compte au moment de son choix initial de volumétrie à réserver sur la plateforme.

3.3. Services complémentaires aux Offres (les « Services »)

l'Éditeur propose à ses Clients un catalogue de Services complémentaire, monétisés sur la base de « l'unité d'œuvre » (« UO »). Le Client peut acquérir un package d'UO par avance,

l'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

auprès de son intégrateur et/ou distributeur qui assureront le support niveau 1 et niveau 2 de la Prestation (Cf. ARTICLE 6 - Support Technique).

Ce catalogue de Services est accessible en Annexe 1. Les demandes de Service font l'objet d'une création de ticket chez l'Éditeur par l'intégrateur et/ou le distributeur, et d'une facturation spécifique également monétisés sur la base de « l'unité d'œuvre » (« UO »).

Toute demande de Service ou d'Offre non prévue au Catalogue fera l'objet d'un devis spécifique.

ARTICLE 4 – Accès au portail SHOWLOG

Un compte nominatif sera créé pour chaque personne devant accéder au portail SHOWLOG, l'URL est définie à la mise en service de la solution et ne peut être modifiée par la suite.

Le portail permet d'accéder aux logs de la base active, d'effectuer des filtres et de visionner les indicateurs associés sous forme graphique. Il est possible d'exporter tout ou partie des logs au format CSV.

ARTICLE 5 – Niveau de service l'Éditeur

5.1. Niveau de service

(i) Disponibilité

l'Éditeur utilise des Datacenters classés Tiers III ou supérieurs avec une disponibilité réseau de 99,95% (hors maintenance).

(ii) Discontinuité de la Prestation.

Le Client reconnaît que les aléas liés à la continuité de la bande passante et au fournisseur d'accès, ainsi que les défaillances extérieures à la responsabilité de l'Éditeur, sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité de la Prestation, tout en respectant le taux de disponibilité garanti.

l'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

5.2. Pénalités

L'Éditeur s'engage à verser des pénalités forfaitaires au Client si la disponibilité garantie du réseau n'est pas tenue, à l'exception des cas suivants :

- Force majeure ;
- Les défaillances extérieures à la responsabilité de l'Éditeur ;
- Implication du Client ou des personnes qu'il a sous son contrôle, dans la cause du défaut de disponibilité ;
- Coupure de service engendrée par une modification de l'Offre voulue par le Client ;
- Maintenance planifiée par l'Éditeur.

L'Éditeur fournit une disponibilité de service de bout en bout. Le calcul utilisé est basé sur la durée des défauts affectant le service fourni, consignés par l'Éditeur au cours de la période de mesure du service. Si le niveau de service est inférieur aux niveaux indiqués dans le "tableau A" ci-dessous, le client aura alors le droit de réclamer des crédits de service pour le service concerné comme indiqué dans le "tableau B".

Tableau A : Objectif de disponibilité

Service	Objectif de disponibilité (SLA en %)
SHOWLOG	99,95%

Tableau B : Crédits de service

SHOWLOG service (Dépassement de SLA)	% de crédit sur la facturation du mois en cours
>0,0% & <=0,05%	5%
>0,05% & <= 0,1%	10%
>0,1% & <= 0,25%	15%
>0,25%	20%

5.3. Atteinte à l'intégrité du service SHOWLOG

L'Éditeur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires si certains éléments venaient à menacer la sécurité ou l'intégrité de la solution SHOWLOG. Ces mesures

L'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

d'urgence peuvent aller jusqu'à l'interruption provisoire ou définitive, partielle ou totale de la prestation et peuvent intervenir à tout moment sans préavis. L'Éditeur est seul juge de la nécessité de mettre en place de telles mesures, sans que le Client puisse prétendre à quelque remboursement ou indemnité que ce soit.

5.4. Modification des équipements d'infrastructure

L'Éditeur se réserve le droit de substituer à tout moment les serveurs de la solution SaaS SHOWLOG attribués à un Client, notamment en cas de changement du parc de serveurs de l'Éditeur ou de changement de prestataire d'infrastructure, ou en cas de mise en conformité, réparation, maintenance, etc.... L'Éditeur s'engage à en informer préalablement le Client et assurer, avec son concours, le transfert des données du Client vers les nouveaux serveurs.

ARTICLE 6 - Support technique

On entend par support technique les interventions faites sur les serveurs par l'Éditeur pour régler tout dysfonctionnement constaté, ou pour la réalisation d'une action référencée dans le catalogue de service (Cf. Annexe 1) sur demande du Client.

Le support comprend :

- L'information du Client concernant le déroulement de la Prestation ;
- Vérification du bon fonctionnement des caractéristiques de la Prestation ;
- Correction des dysfonctionnements relevant de la responsabilité exclusive de l'Éditeur ;
- Mise à jour des outils informatiques et réseaux de l'Éditeur, permettant la Prestation.
- La réalisation des actions référencées au catalogue de services (Cf. Annexe 1)

6.1. Assistance aux heures ouvrées

Le support aux utilisateurs du Client de niveau 1 et 2 est assuré par l'intégrateur et/ou le distributeur de la solution. Le support de niveau 3 est assuré par l'Éditeur, uniquement sur sollicitation des supports de niveau 1 et 2.

6.2. Assistance aux heures non ouvrées

Une assistance est possible, sur demande spécifique du Client.

L'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

ARTICLE 7 - Maintenance

7.1. Maintenance programmée

L'Éditeur ou son fournisseur d'infrastructure, procède librement, notamment aux fins de mise à jour, d'amélioration ou de sécurité, à la maintenance régulière de ses infrastructures et de ses systèmes d'exploitation, nécessaires à la Prestation. Les interventions se feront en dehors des heures ouvrées et avec une interruption de service de trois (3) heures maximum par mois, sauf accord particulier avec le Client.

L'Éditeur préviendra le Client par email au minimum cinq (5) jours avant toute opération de maintenance susceptible d'entraîner une gêne, une suspension ou un blocage de la Prestation. Sauf refus immédiat et justifié du Client, nécessitant un report, l'opération aura lieu à la date indiquée.

Le cas échéant, il appartient au Client de mettre à jour son environnement informatique pour que celui-ci reste compatible avec la nouvelle architecture d'hébergement de l'Éditeur.

7.2. Maintenance corrective

La maintenance corrective vise toute intervention sur les serveurs de l'Éditeur, faisant suite à un incident, susceptible de mettre en péril la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité de la Prestation.

L'appréciation du niveau de risque est à la discrétion de l'Éditeur.

Le cas échéant, et notamment sur demande du Client, l'Éditeur s'engage à intervenir dans les délais suivants l'ouverture de l'incident par le Client :

- Garantie de temps d'intervention (GTI) : 4 heures en heure ouvrée de 8h à 19h : l'Éditeur s'engage également à mettre en œuvre des procédures avec le Client pour assurer une continuité de la Prestation dans le délai imparti. Ce délai prend pour origine la notification par le Client d'un dysfonctionnement, via le support technique (article 6.1).
- Garantie de temps de rétablissement (GTR) : l'Éditeur s'engage à faire ses meilleurs efforts et à mettre en œuvre tous les moyens humains et techniques à sa disposition

l'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

pour assurer le rétablissement du périmètre impacté, mais n'offre aucune garantie de temps de rétablissement.

L'Éditeur ne peut pas être tenu pour responsable lorsqu'il n'a aucun pouvoir de contrôle, de surveillance ou d'action possible ou que l'action incombe à son hébergeur d'infrastructure, au Client ou à un prestataire de ce dernier.

ARTICLE 8 – Autres obligations et Responsabilité de l'Éditeur

8.1. Obligations de l'Éditeur

L'Éditeur s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'une Prestation de qualité, permanente et continue, conformément aux usages de la profession et aux besoins du Client.

L'Éditeur est tenue :

- De maintenir les équipements hébergés en bon état de fonctionnement. En cas de défaillance des dits équipements, l'Éditeur devra procéder au remplacement des éléments défectueux dans les meilleurs délais, sauf en cas de défaillance ne résultant pas de son fait ou en cas d'intervention nécessitant une suspension de la Prestation.
- D'assurer l'accès à distance au portail SHOWLOG via Internet, 24h/24, 7j/7, sauf cas de suspension ou interruption prévus au Contrat.
- A la demande du Client, d'intervenir en cas d'incident ne résultant pas d'une mauvaise utilisation de la solution SHOWLOG par le Client ;
- De maintenir au meilleur niveau la qualité de ses équipements, conformément aux usages de la profession.

8.2. Responsabilité de l'Éditeur

- (i) L'Éditeur est responsable de la mise à disposition des éléments de l'Offre (portail SHOWLOG, infrastructures systèmes, réseaux et stockage, ressources matérielles)
- (ii) Exclusion de responsabilité

L'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

La responsabilité de l'Éditeur ne sera pas engagée en cas de résiliation/cessation de la Prestation à raison de :

- La résiliation du contrat de fourniture d'infrastructure du sous-traitant d'hébergement OVH, hors faute de l'Éditeur ;
- La détérioration de la Prestation résultant directement ou indirectement, d'un acte du Client ;
- Un fait du Client : mauvaise utilisation des serveurs de l'Éditeur par le Client ; faute, négligence, omission ou défaillance de sa part ; non-respect des conseils donnés ; La divulgation ou utilisation illicite des codes d'accès remis confidentiellement au Client ;
- Cas de force majeure (cf. art. 19)
- Demande d'interruption temporaire ou définitive de la Prestation émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification valide d'un tiers au sens de l'article 6 de la Loi n°2004-575 du 21 Juin 2004 (LCEN).

Avant toute interruption à ce titre, l'Éditeur s'engage à mettre en relation l'autorité administrative ou judiciaire avec le Client, afin qu'il soit recherché, avant interruption, une solution qui ne nécessite aucune interruption de la Prestation.

(iii) Limitation de responsabilité

Les réparations dues par l'Éditeur en cas de défaillance de la Prestation qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système, action d'un tiers contre le Client, etc.).

En tout état de cause, la responsabilité totale de l'Éditeur ne pourra excéder sur un an 30% (trente pourcents) du montant des sommes effectivement versées par le Client au titre de la Prestation, même en cas de multiplicité de tels évènements.

l'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

ARTICLE 9 – Obligations, Garanties et Responsabilité du Client

9.1. Obligations du Client

- (i) Le Client s'engage à étudier scrupuleusement la volumétrie de logs qui sera envoyée vers la plateforme SaaS SHOWLOG, et donc à choisir une volumétrie appropriée à ses besoins, en tenant compte des pics de charge potentiels, et des éventuels ré-intégration de logs archivées, dans le cadre d'investigations nécessaires au delà de la durée de stockage en base active.
- (ii) Le Client s'engage à communiquer à l'Éditeur toute information technique, d'identification ou de toute nature, nécessaire à l'exécution du Contrat et de la Prestation, et notamment toute donnée de connexion nécessaire dans le cadre du Contrat.
- (iii) Le Client s'engage à informer l'Éditeur dans les 48 heures de toute modification concernant sa situation, susceptible d'impacter la Prestation.
- (iv) Le Client s'engage à protéger le caractère secret et nominatif des codes d'accès remis pour accéder à son portail SHOWLOG. Ces codes ne doivent être communiqués à personne d'autre que les personnes ayant licitement accès. Le Client s'engage à personnaliser et changer régulièrement son mot de passe de manière sécurisée, afin d'en garantir la sécurité. L'Éditeur n'est pas autorisé à se connecter au portail SHOWLOG avec les identifiants du client et ne les demandera donc jamais, même dans le cadre d'une intervention technique.

9.2. Responsabilité du Client

- (i) Le Client est seul responsable et garant de la confidentialité et de la sécurité des mots de passe confiés pour accéder au portail SHOWLOG.
- (ii) Le Client déclare avoir souscrit toute assurance que la loi et sa situation lui impose, notamment relative à sa responsabilité civile, et garantit que tout dommage causé aux équipements de l'Éditeur ou à la Prestation, de son fait, est couverte par ses assurances.

l'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

- (iii) Le Client s'engage à relever indemne l'Éditeur de toute action en revendication de tiers relatives aux Données gérées par le Client, notamment les atteintes aux droits de la personnalité, aux droits de propriété intellectuelle et à tout droit de tiers, ou celles résultant d'une concurrence déloyale ou d'agissements parasites ou d'une atteinte à l'ordre public, et aux règles déontologiques régissant les bonnes mœurs.
- (iv) En sa qualité de responsable du traitement définissant les finalités et les moyens, le Client est seul responsable du choix des protocoles d'envoi des logs vers la plateforme SHOWLOG, parmi les différentes possibilités proposées par l'Éditeur. L'Éditeur recommande vivement l'utilisation d'un protocole sécurisé incluant le chiffrement des données, type TLS ou VPN IPSEC, toutefois, si le Client ne souhaite pas utiliser un tel protocole, et préfère choisir un protocole de transfert des logs sans chiffrement, pour des raisons de complexité technique ou de coût de mise en place de son côté, il en prendra seul la responsabilité.

ARTICLE 10 - Confidentialité

Les informations confidentielles (ci-après les « Informations Confidentielles ») s'entendent comme toutes les informations et/ou toutes les données sous quelque forme et de quelque nature qu'elles soient (notamment tous documents écrits ou imprimés, tous systèmes, logiciels, savoir-faire, formules, informations ou données quelconques...), communiqués par une Partie à l'autre Partie au titre du Contrat, pour lesquelles :

- la Partie qui communique ces informations a indiqué de manière écrite non équivoque leur caractère confidentiel,
- ou dans le cas d'une communication orale ou visuelle ou sur un support non traçable, a fait connaître oralement leur caractère confidentiel au moment de la communication et a confirmé par écrit ce caractère dans un délai de trente (30) jours calendaires ;
- ou encore doivent, par leur nature même au regard du Contrat ou des moyens de protection mis en place par la Partie qui les communique, être aisément perçues par la Partie destinataire comme confidentielles.

Les Parties s'engagent à tenir pour strictement confidentielles les Informations Confidentielles de toute nature dont elles auraient pu disposer à l'occasion de l'exécution du Contrat. Elles s'engagent à ne les divulguer à quiconque, tant lors de l'exécution du présent Contrat qu'après sa résiliation, tant que ces Informations Confidentielles restent confidentielles.

l'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

Les obligations de confidentialité énumérées ci-dessus ne s'appliquent pas aux informations :

- qui sont actuellement dans le domaine public, ou qui ultérieurement tomberaient dans le domaine public autrement que par le fait de la Partie destinataire ;
- dont la Partie destinataire serait en mesure de prouver par écrit qu'elles étaient déjà en sa possession préalablement au moment de leur transmission ;
- qui ont été communiquées préalablement par des tiers non tenus au secret envers la Partie destinataire.

Chaque Partie prendra, vis-à-vis de ses personnel, préposé, et prestataires de services auxquels elle pourrait faire appel, toutes les mesures nécessaires pour assurer, sous sa responsabilité, la confidentialité des Informations Confidentielles, à un niveau au moins équivalent à la présente clause. Elle devra pouvoir en justifier auprès de l'autre Partie sur demande de cette dernière.

Il est convenu que l'Éditeur pourra mentionner le nom du Client en tant que référence commerciale au titre du Contrat.

ARTICLE 11 - Prix

Le prix de la Prestation est celui présenté sur le bon de commande de l'intégrateur et/ou du distributeur, sur la base des tarifs publics en vigueur à la date de la commande.

La Prestation est facturée en trois parties :

- Coûts annuels en fonction de la volumétrie de logs maximum mensuel, payable en une fois à la livraison de la solution
- Coûts unique de frais de mise en service, calculé en fonction du nombre d'équipements actifs du Client envoyant ses logs vers la solution SHOWLOG, payable en une fois à la livraison de la solution
- Prix d'intervention sur base d'unités d'œuvre (UO), payable par avance sur la base de lots de 10 tickets, ou à l'unité au moment du besoin.

Les prix de la Prestation peuvent être modifiés à tout moment par l'Éditeur en raison d'une modification de politique tarifaire de l'Éditeur ou de la survenance d'évènements extérieurs liés à l'Offre, tels que l'augmentation des tarifs des fournisseurs de l'Éditeur. Le cas échéant, les nouveaux prix ne s'appliqueront qu'au renouvellement du service.

L'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

ARTICLE 12 - Durée

Le présent Contrat entre en vigueur dès la première connexion au portail SHOWLOG et reste valable pendant toute la durée de la Prestation.

ARTICLE 13 - Résiliation

13.1. Résiliation pour inexécution

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des Parties, l'autre Partie pourra résilier le Contrat de plein droit, 15 (quinze) jours après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

13.2. Cas de résiliation spécifiques

Lorsque le Contrat prévoit des cas de résiliation unilatérale au bénéfice d'une Partie, cette dernière doit exercer son droit de résiliation avec un préavis minimum de 15 (quinze) jours, par lettre recommandée avec avis de réception.

13.3. Effet de la résiliation

En toute hypothèse, quels que soient les motifs de la résiliation, il appartient au Client de récupérer les Données stockées sur les serveurs SHOWLOG avant la résiliation effective. A défaut, l'Éditeur est autorisé à supprimer les Données non récupérées par le Client au-delà d'une date définie ensemble au moment de la résiliation.

ARTICLE 14 - Sécurité et confidentialité

14.1. Sécurité et confidentialité des Données

l'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

Dans le cadre du Contrat, l'Éditeur agit uniquement pour le Client et pour l'exécution de l'Offre choisie. Dès lors, l'Éditeur s'engage :

- À ne pas accéder aux Données et à ne pas les utiliser pour son propre compte ou pour celui d'un tiers, à l'exception des traitements nécessaires au maintien en condition opérationnelle et à l'amélioration du service, incluant notamment les algorithmes d'Intelligence Artificielle de détection et de prévision des différents seuils d'alertes en vue de garantir les performances et la qualité de la Prestation ;
- Ne prendre aucune copie des Données, documents et supports d'information qui lui sont confiés, à l'exception de ceux nécessaires à l'exécution de la Prestation ;
- À préserver la sécurité des serveurs et Applicatifs SHOWLOG, conformément aux règles de l'art;
- À fournir un niveau de disponibilité des services fournis conforme aux engagements convenus entre les Parties ;
- À ne pas divulguer de Données, documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;

14.2. Politique et mesures de sécurité

La Prestation dispose d'un caractère de haute-disponibilité. Cela signifie notamment qu'il n'y a pas de point unique de défaillance (SPoF). L'ensemble des systèmes de contrôle et des Données sont redondés afin d'assurer une tolérance aux incidents de diverses natures (panne matérielle, panne électrique, problème réseau, attaques ciblées).

l'Éditeur met en œuvre les mesures de sécurité adaptées pour répondre à ses engagements envers le Client et aux exigences formulées par celui-ci.

Les supports informatiques, les données, et documents fournis par le Client à l'Éditeur restent la propriété du Client.

l'Éditeur s'engage à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel :

l'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

- Prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des équipements mis à la disposition du Client;
- Prendre toutes mesures, notamment matérielle, pour assurer la conservation et l'intégrité des Données, documents et informations stockés sur les serveurs, pendant la durée du Contrat ;
- Tenir compte des exigences formulées par le Client et de l'état de l'art applicable en matière de protection des données.

14.3. Sécurité logique

L'Éditeur s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens techniques conformes à l'état de l'art et aux instructions du Client, pour assurer la sécurité logique des ressources mises à la disposition du Client, de façon à rendre très difficile tout dysfonctionnement et toute intrusion non autorisée.

L'Éditeur met en œuvre des logiciels, du matériel et des techniques de sécurité adéquats pour éviter les risques d'une utilisation non autorisée de la Prestation via l'utilisation de technologies permettant un filtrage adapté et une surveillance de l'utilisation des services.

14.4. Sécurité physique

Les services d'hébergement sont sous le contrôle de l'Éditeur et sont, s'agissant des infrastructures, installés hors site dans les locaux sécurisés du fournisseur de l'Éditeur : OVH.

Ces services sont dans tous les cas exécutés conformément au Contrat et exclusivement sur le territoire français.

Les sites d'hébergement sont conformes à l'état de l'art et aux besoins du Client. Ils sont en particulier équipés des technologies adaptées en termes d'alimentation électrique, de climatisation, de réseaux informatiques et respectent a minima la norme « tiers trois » des classifications de Datacenter.

L'Éditeur utilise des ressources matérielles (serveurs, matériels réseaux, etc...) dotées de fonctionnalités assurant la redondance du système afin de garantir une accessibilité maximale des services. Ces matériels sont couverts par des Contrats de maintenance permettant un maintien optimal en conditions opérationnelles.

L'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

L'accès au site, aux locaux d'hébergement, aux équipements matériels, et aux autres composantes des services d'hébergement est réservé aux seules personnes autorisées et conformément à leurs besoins métiers.

ARTICLE 15 - Données à caractère personnel

15.1. Informations relatives au traitement des données à caractère personnel

- (i) Respect des principes applicables en matière de protection des données à caractère personnel.

Chaque Partie est responsable de traitement pour les données à caractère personnel qu'elle collecte et traite directement pour les besoins de son activité et s'engage donc à collecter et traiter toute donnée personnelle conformément à la réglementation en vigueur applicable au traitement de ces données (ci-après la « Réglementation »), et notamment le Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel n°2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») et la Loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, à jour du RGPD.

- (ii) Données à caractère personnel contenues dans les Données du Client.

Le Client est seul responsable du traitement des données à caractère personnel contenues dans les logs envoyées sur les serveurs SHOWLOG.

L'Éditeur est donc amené à héberger des données à caractère personnel au nom et pour le compte du Client, en tant que sous-traitant ou sous-traitant ultérieur du Client, et pour les seuls besoins de la Prestation. L'Éditeur utilise les infrastructures du fournisseur OVH, propriétaire des serveurs, comme sous-traitant ultérieur.

L'Éditeur peut alors avoir accès aux données à caractère personnel du client, au travers des logs de connexions, de la maintenance des bases de données et des différents composants, et d'une manière générale pour le stockage, cependant il n'en fait aucune exploitation pour son propre compte.

Il appartient alors au Client d'informer les personnes concernées du rôle de l'Éditeur en tant que sous-traitant ou sous-traitant ultérieur, dans le traitement de données en cause, et d'indiquer à l'Éditeur les conditions dans lesquelles l'Éditeur doit l'aider à garantir la conformité du traitement, telle que souhaité par le Client.

L'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

L' "Annexe 2 - Identification des traitements" du présent contrat, récapitule l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de son rôle de sous-traitant ou sous-traitant ultérieur.

(iii) Traitement des failles et violation de sécurité

L'Éditeur s'engage à notifier le Client, responsable du traitement, de toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance.

L'Éditeur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier à une situation de plainte ou de violation relative aux données à caractère personnel hébergées, et pour retrouver le niveau de sécurité exigé contractuellement par le Client.

Sur le périmètre géré par l'Éditeur, tel que définit dans l'Article 3 du présent contrat, l'Éditeur s'engage à appliquer une procédure formalisée de gestion des corrections des failles de sécurité et à communiquer au Client la survenance de tout incident ou violation ayant des conséquences directes ou indirectes sur le traitement, ainsi que toute réclamation qui lui serait adressée par tout individu concerné par le traitement réalisé dans le cadre du Contrat.

L'Éditeur s'engage à fournir au Client, s'il le demande, à fins d'investigations complémentaires, les journaux d'événements relatifs à tout incident de sécurité qu'il aurait subi, notamment en cas d'intrusion et/ou de risque de divulgation des données à caractère personnel.

(iv) Droits des personnes concernées par le traitement de données à caractère personnel

L'Éditeur s'engage à coopérer avec le Client, dans l'hypothèse où une personne concernée exercerait son droit d'accès aux données à caractère personnel ;

En ce qui concerne les droits de rectification, effacement, opposition, limitation et portabilité des données à caractère personnel, ceux-ci ne sont pas applicables dans la mesure où la base légale du traitement est l'intérêt légitime du responsable de traitement, relative à la sécurité (conservation et analyse des logs).

15.2. Garanties mises en œuvre par l'Éditeur

(i) Conservation et destruction des Données

Dans le cadre de l'Offre, telle que définis dans l'article 3, l'Éditeur mettra à la disposition du Client un stockage de ses Données. Ces Données resteront disponibles jusqu'à la fin de la

L'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

durée d'archivage d'un an, ou jusqu'à ce que le Client décide de les supprimer et de les récupérer.

L'Éditeur s'engage à ne conserver aucune Donnée après leur suppression par le Client.

(ii) Devoir de coopération avec les autorités de protection des données compétentes

Les Parties s'engagent à coopérer avec les autorités de protection des Données compétentes, notamment en cas de demande d'information qui pourrait leur être adressée ou en cas de contrôle.

(iii) Audits

L'Éditeur met à la disposition du Client, responsable de traitement, la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits à la charge du Client, y compris des inspections, par le responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

ARTICLE 16 - Localisation et transferts

La Prestation de l'Éditeur s'appuie sur des infrastructures localisées exclusivement en France, chez OVH, son fournisseur d'hébergement, dans deux datacenters :

- Gravelines
- Strasbourg

En cas de délocalisation des serveurs hors de l'Union européenne, l'accord du Client sera nécessaire et des garanties de transfert hors de l'Union Européenne seront prises.

ARTICLE 17 - Réversibilité

l'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

En cas d'arrêt du service, quelle qu'en soit la cause, l'Éditeur s'engage à faciliter la restitution au Client des Données qui lui appartiennent, à la demande de celui-ci formulée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans un délai de 15 jours à la date de réception de cette demande, l'ensemble des Données lui appartenant seront fournis dans un format standard lisible dans un environnement équivalent [qcow2, tar.gz].

L'Éditeur collaborera gratuitement avec le Client afin de faciliter la récupération des Données.

En complément, le Client pourra souscrire à une prestation spécifique payante d'assistance, afin de l'aider à intégrer ses Données sur le système que ce dernier aura sélectionné, à charge pour le Client de s'assurer de la parfaite compatibilité de l'ensemble.

ARTICLE 18 - Divisibilité

Si l'une ou l'autre stipulation du présent Contrat et de ses annexes s'avère nulle au regard d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, elle sera réputée nulle sans pour autant entraîner la nullité du Contrat ou des autres dispositions, sauf si elle présente un caractère indissociable avec la disposition non valide, ou si cette dernière constitue une clause essentielle et déterminante.

Dans ce cas, les Parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du Contrat.

ARTICLE 19 - Force majeure

La responsabilité des Parties ne saurait être engagée en cas de retards ou d'inexécution résultants d'un cas de force majeure, tel que défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence française, ainsi que, de convention expresse entre les Parties, si l'exécution du présent Contrat ou de toute obligation est empêchée par suite de défaillance du réseau de distribution d'électricité ou des réseaux de télécommunications publics ou privés (quel qu'en soit leur nature ou support), les blocages, les catastrophes naturelles et tout autre cas indépendant de la volonté des Parties et empêchant l'exécution normale du présent Contrat.

L'Éditeur et le Client notifient dans les meilleurs délais l'impossibilité d'exécuter leurs obligations contractuelles du fait d'un cas de force majeure.

En cas de persistance du cas de force majeure au delà d'une période de trois (3) semaines et si aucune solution de substitution n'a pu être mise en place, le Contrat pourra être résilié,

L'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

par l'une des parties (l'Éditeur ou le Client), sans mise en demeure préalable ni indemnités de part et d'autre.

ARTICLE 20 - Propriété Intellectuelle

l'Éditeur demeure seul titulaire des droits de propriété, notamment intellectuelle, relatifs à la solution SaaS SHOWLOG utilisée par le Client. Il est interdit au Client d'essayer de porter atteinte aux Serveurs et Applicatifs de l'Éditeur.

Les Données stockées par le Client sur les serveurs, en base active, pour l'archivage, ou dans le cadre de la sauvegarde, restent la propriété et la responsabilité du Client.

Sauf demande contraire, le Client autorise l'Éditeur à le citer comme client, afin de permettre à l'Éditeur de promouvoir son activité et ses référencements.

ARTICLE 21 - Cession et Transmission du Contrat

Le Contrat ne pourra en aucun cas être cédé ou transféré, totalement ou partiellement, même en cas de rachat partiel ou total du Client par un tiers, pas plus que les droits et obligations qui y figurent, à quelque personne et sous quelque forme que ce soit, par l'une ou l'autre des Parties sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie.

ARTICLE 22 - Personnel de l'Éditeur

l'Éditeur s'engage à respecter les dispositions de l'article L 324-10 du Code du travail relatif à l'interdiction du travail dissimulé et, en application de L 324-14 du Code du Travail.

l'Éditeur atteste sur l'honneur, que les prestations sont réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3 et L 620-3 du Code du travail et qu'en cas d'emploi de salariés de nationalité étrangère, ces derniers seront dans une situation régulière, les autorisant à exercer une activité professionnelle en France.

l'Éditeur est seul responsable des ressources humaines qu'il affecte à la bonne exécution de ses obligations contractuelles. Il s'engage à affecter et maintenir à l'exécution des Prestations un personnel suffisant, compétent et qualifié.

l'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

Si les personnes désignées se révèlent indisponibles, la seule obligation de l'Éditeur consistera à les remplacer dans les meilleurs délais par des personnes dotées de la compétence requise pour l'exécution des Prestations, sans frais supplémentaires.

Les personnes affectées à l'exécution des Prestations restent sous l'entière subordination de l'Éditeur, qui assure leur encadrement et leur surveillance. En conséquence, ces personnes ne peuvent en aucun cas être considérées comme des salariés du Client.

ARTICLE 22 - Loi applicable et juridictions compétentes

Le présent Contrat est soumis quant à son exécution et son interprétation au droit français.

En cas de différend concernant le Contrat, l'Éditeur et le Client se concerteront en vue de parvenir à une solution amiable.

A défaut de règlement amiable dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de notification du différend à l'autre partie, compétence expresse est attribuée aux juridictions compétentes de Lille.

Annexe 1 - Catalogue de services

Mise en service (TLS + dashboard + 1 compte utilisateur)	1UO
Création VPN IPsec	2UO
Création / modification dashboard	1UO
Modification d'IP	1UO
Ajout utilisateurs	1UO
Désarchivage	1UO

l'Éditeur
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

Configuration d'alertes	1UO
-------------------------	-----

Annexe 2 - Identification des traitements

Annexe 2-1 Gestion de l'authentification au portail SHOWLOG

Instructions	Le contrat de distribution, incluant ces CGU, constitue l'ensemble des instructions du Client, de l'intégrateur et du distributeur à l'Éditeur en ce qui concerne son rôle de sous-traitant, ou sous-traitant ultérieur, pour ce traitement.
Description	Le traitement de la gestion de l'authentification consiste à gérer les utilisateurs et à conserver les traces de connexions des utilisateurs du portail SHOWLOG.
Sous-traitant de l'Éditeur	OVH pour la mise à disposition des infrastructures informatiques physiques.
Identification	Ce traitement est identifié sous la référence "DVA-A2-1" dans le registre de sous-traitant de l'Éditeur
Base légale	La base légale de licéité du traitement est l'intérêt légitime du Client, pour la sécurité, en tant que Responsable de Traitement.
Nature	Enregistrement, conservation, consultation, suppression.
Finalité	Mise en œuvre de dispositifs destinés à assurer la sécurité et le bon fonctionnement des applications informatiques et des réseaux, à l'exclusion de tout traitement permettant le contrôle individuel de l'activité des employés.

l'Éditeur
 SARL au capital de 5.000 euros
 Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
 Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
 TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

Types de données	Données de connexions (Login et adresse IP).
Catégorie des personnes	Collaborateurs du Client.
Durée du traitement	Le temps de la relation contractuelle.
Délai de conservation	6 mois.

Annexe 2.2 Stockage et archivage des logs envoyées vers la plateforme SHOWLOG

Instructions	Le contrat de distribution, incluant ces CGU, constitue l'ensemble des instructions du Client, de l'intégrateur et du distributeur à l'Éditeur en ce qui concerne son rôle de sous-traitant, ou sous-traitant ultérieur, pour ce traitement.
Description	Le traitement de stockage et archivage des logs consiste à conserver les données de logs envoyées par le Client au format numérique sur l'infrastructure de la solution SHOWLOG et permettre au Client, et aux clients ultérieurs du Client de les consulter.
Sous-traitant de l'Éditeur	OVH pour la mise à disposition des infrastructures informatiques physiques.
Identification	Ce traitement est identifié sous la référence "DVA-A2-2" dans le registre de sous-traitant l'Éditeur.
Base légale	La base légale de licéité du traitement est l'intérêt légitime du Client, pour la sécurité, en tant que Responsable de Traitement.
Nature	Enregistrement, conservation, consultation, suppression.
Finalité	Mise en œuvre de dispositifs destinés à assurer la sécurité et le bon fonctionnement des applications informatiques et des réseaux, à l'exclusion de tout traitement permettant le contrôle individuel de l'activité des employés.

l'Éditeur
 SARL au capital de 5.000 euros
 Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
 Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
 TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674

Types de données	Données d'identification (nom, prénom, login, adresse IP, adresse email), historique de navigation internet, historique de connexions réseaux.
Catégorie des personnes	Collaborateurs du Client, collaborateurs des clients ultérieurs du Client, collaborateurs des fournisseurs, sous-traitants et intervenants externes des clients ultérieurs du Client.
Durée du traitement	Le temps de la relation contractuelle.
Délai de conservation	7 / 14 / 30 jours en base active plus 1 an d'archivage.

l'Éditeur
 SARL au capital de 5.000 euros
 Siège social : 49 rue Jean Jaurès, 59491, Villeneuve d'Ascq
 Siret : 789 633 674 00021 - RCS : Lille Métropole - NAF : 6202A
 TVA Intracommunautaire : FR 14 789 633 674